

Lettre d'information



Mouvement
Européen
Loire



Décembre 2025 - Année 6 - N°60

Edito

Le Mouvement européen Loire vient de célébrer les 75 ans de la Convention européenne des droits de l'homme avec une remarquable table ronde organisée à la Maison de l'Université, dont nous rappelons les moments forts dans ce numéro. Cette année c'est également le 25ème anniversaire de la Charte européenne des Droits fondamentaux à la création de laquelle notre mouvement national a fortement contribué.

C'est l'occasion pour le Mouvement européen Loire de lancer son premier forum de l'Europe sociale. Les thèmes retenus cette année portent sur l'emploi et la place des femmes dans l'Union européenne, en partenariat avec le CIDFF (Centre d'information sur le droit des femmes). (Inscription ci-contre)

Le volet social de la politique européenne, et plus particulièrement le volet emploi, est d'ailleurs particulièrement d'actualité puisque c'est une des priorités du programme 2026 de la Commission européenne, que nous présente Pierre Mandon.

Michel Lefrançois s'est, lui, attaché à nous apporter quelques éclairages sur la problématique des terres dites rares, et pourtant si présentes et indispensables aujourd'hui dans notre quotidien.

Les Jeunes européens, quant à eux, ont choisi d'attirer notre attention sur la pollution des terres dans l'Union européenne.

L'actualité de l'Europe dans notre département a également été marquée en novembre par les évènements organisés par la Maison de l'Europe de la Loire à l'occasion du Festisol. Vouserez notamment l'intéressant témoignage recueilli lors du Brunch des mobilités par Florent Tissot : celui d'une jeune italienne venue en France dans le cadre du programme Erasmus, et son parcours qui l'a conduite à être aujourd'hui une citoyenne engagée et maire de sa commune.

Vous retrouverez également bien sûr, comme chaque mois, les actualités européennes et une sélection de livres autour de Noël en Europe proposée par Colette Modion.

Marthe-Claire
PORTRAN



L'édito	1
Dimension sociale de l'Europe.....	1-2
Matières premières critiques.....	3-4
Zero Pollution.....	4
Charte européenne des droits fondamentaux	5
Festisol 2025.....	6
Point actualités	7
L'Europe près de chez vous	8
Idées lecture	8

L'Europe peut-elle être compétitive sans affaiblir sa dimension sociale ?

Le 21 octobre 2025, la Commission européenne a présenté son Programme de travail pour 2026, qu'elle a baptisé « **L'Europe prend son indépendance** ». Ce programme ambitieux est structuré autour de plusieurs objectifs stratégiques majeurs :

- L'indépendance et la sécurité (notamment en matière de défense, d'énergie et de chaînes d'approvisionnement) ;
- Le renforcement de la compétitivité et de la simplification réglementaire pour l'économie ;
- Le soutien aux citoyens et le renforcement du volet social.

Si la feuille de route est dominée par les impératifs géopolitiques et économiques, l'exécutif bruxellois insiste : la protection des citoyens est une condition sine qua non de la résilience européenne. C'est dans cette optique que la Commission s'est engagée à « renforcer notre modèle social unique », en se concentrant sur la qualité des conditions de travail en Europe.

5 décembre 2025 - 18h
Maison de l'Emploi
18 av. Augustin Dupré
Saint-Etienne
1er Forum de
l'Europe sociale
sur l'emploi et
la place des femmes
[Inscription](#)



L'Europe peut-elle être compétitive sans affaiblir sa dimension sociale ? (suite et fin)



Parmi les 47 propositions législatives annoncées, deux initiatives majeures émanant de la Commission visent à impacter directement le marché du travail européen :

1. Le projet de « Quality Jobs Act » : l'initiative pour la qualité de l'emploi

Cette proposition de loi européenne est la réponse de la Commission à la précarisation du travail. Sa finalité est de garantir que les emplois créés offrent de bonnes conditions de travail et une protection adéquate des européens. L'initiative de la Commission cherche notamment à reconnaître et à endiguer l'augmentation du stress et des risques psychosociaux au travail. L'exécutif européen se fixe ainsi l'objectif de « veiller à ce que l'emploi moderne suive le rythme de notre économie moderne ».

2. Le Paquet « Équité et mobilité du travail » : les mesures contre les abus

Ce paquet législatif, proposé par la Commission, vise à rééquilibrer la libre circulation des travailleurs, en s'attaquant à ses dérives :

- Lutte contre les pratiques abusives : la Commission propose de renforcer la lutte contre les abus dans la sous-traitance et l'intermédiation de main-d'œuvre qui peuvent mener au dumping social.
- Mobilité durable : le train de mesures que comprend l'initiative sur la mobilité des compétences, renforcera la portabilité des qualifications et permettra aux travailleurs de saisir de nouvelles chances où qu'elles se présentent dans l'UE.

Si les syndicats européens saluent la direction prise par la Commission, ils insistent pour que les initiatives aillent plus loin et que la réglementation de l'intelligence artificielle sur le lieu de travail fasse partie des axes de travail.

Par exemple, dans un communiqué de presse du 21 octobre, la Confédération européenne des syndicats (CES) demande à ce que la législation européenne impose des règles claires pour éviter que les algorithmes ne surveillent ou ne gèrent les travailleurs de manière abusive, en réaffirmant le principe fondamental de « l'homme aux commandes ». Cette exigence vise à garantir que l'innovation technologique ne se fasse pas au détriment des droits. ([voir communiqué de presse](#))

La simplification comme maître mot du Programme de travail

Le Programme 2026 est encadré par un objectif transversal : la simplification réglementaire. Dans la continuité du rapport de synthèse annuel 2025 sur la simplification, la mise en œuvre et l'application, ([voir rapport](#)) la Commission prévoit en effet que plus de 20 initiatives viseront à réduire la charge administrative pour les entreprises.



C'est là que réside le grand défi de 2026 : la Commission doit parvenir à trouver un équilibre entre l'allègement des démarches pour stimuler la compétitivité et la nécessité, réclamée par les syndicats et la société civile, de renforcer le socle des droits sociaux avec des réglementations robustes. La réalisation du programme montrera si l'Europe est capable de concilier l'indépendance économique avec la cohésion sociale, ou bien si la pression à la simplification l'emporte sur l'ambition de protection.

« Une Europe compétitive a besoin de règles qui fonctionnent: des règles simples, intelligentes et faciles à mettre en œuvre, qui donnent aux citoyens et aux entreprises les moyens d'agir plutôt que d'alourdir leur charge de travail. En seulement six mois, nous avons transformé cette ambition en action: six trains de mesures «omnibus», représentant 8,6 milliards d'euros d'économies annuelles et une attention renouvelée accordée à la mise en œuvre et au contrôle de l'application de la législation. Et nous n'en sommes qu'au début! Avec le programme de travail de la Commission pour 2026 adopté aujourd'hui, nous lançons la prochaine vague de simplification, pour construire une culture qui valorise les résultats plutôt que la bureaucratie et l'efficacité plutôt que la complexité. »

(Valdis Dombrovskis, commissaire à l'économie et à la productivité, et commissaire à la mise en œuvre et à la simplification)

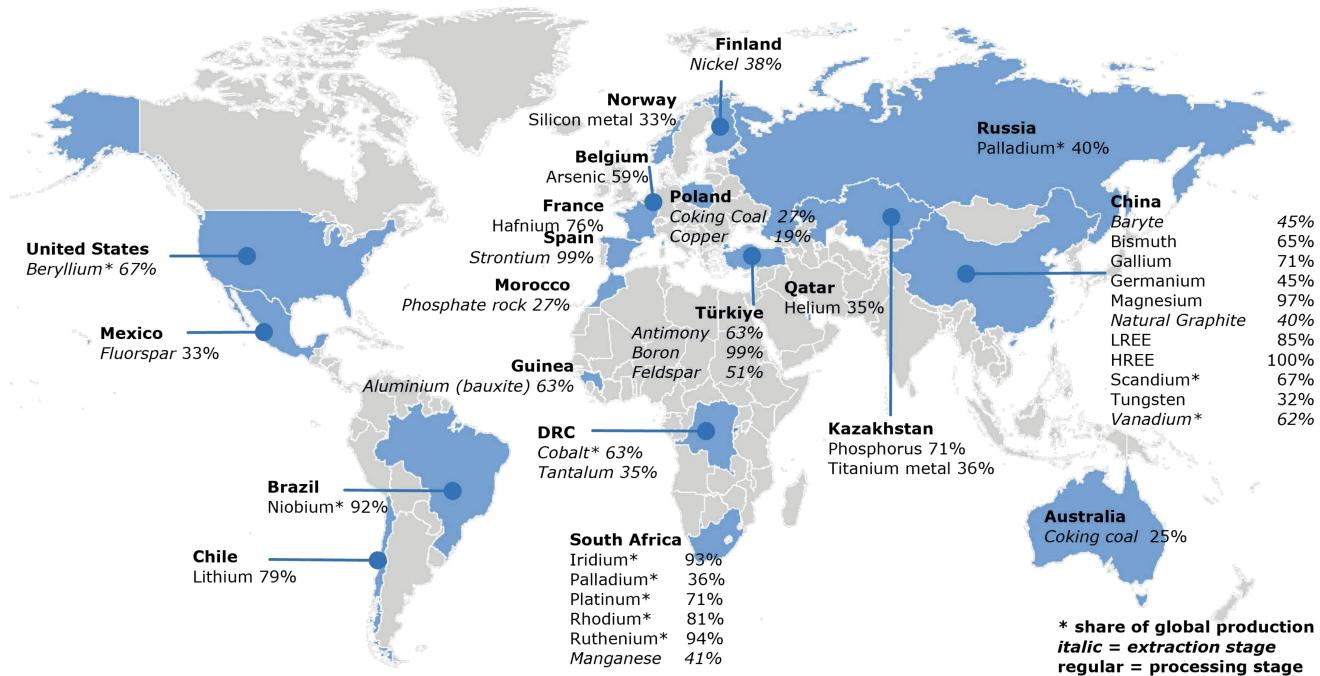
Ce Programme de travail est ambitieux. Il démontrera si l'Europe est capable de prendre réellement son indépendance tout en renforçant sa dimension sociale.

Pour en savoir plus, le Programme de travail 2026 complet est accessible [sur le site officiel de la Commission](#).



Pierre MANDON

Matières premières critiques : l'Europe laissée pour compte ?



Source: "European Commission, Study on the Critical Raw Materials for the EU 2023– Final Report"

Principaux fournisseurs de l'UE en matières premières critiques - 2023 (LREE : terres rares légères / HREE : terres rares lourdes)

En cette fin d'année, l'évolution de la situation européenne sur le sujet des matières premières critiques en général, et des terres rares en particulier, peut prêter à la perplexité.

Sur le site rawmaterials.net, on peut lire dans un article du 19 novembre intitulé « [Les Etats-Unis à la recherche de matières premières - l'Europe laissée pour compte](#) » que « Le rythme et l'approche différents de part et d'autre de l'Atlantique ont récemment été soulignés par Erik Eschen, PDG de Vacuumschmelze, lors d'un entretien avec Bloomberg. Selon lui, les États-Unis donnent actuellement le ton en matière de (re)construction de leurs chaînes d'approvisionnement nationales, tandis que l'industrie et les décideurs politiques européens attendent des solutions des États-Unis ou de la Chine. L'Europe possède certes une expertise dans le domaine des terres rares, a ajouté M. Eschen, mais ce savoir-faire migre de plus en plus vers l'étranger, notamment vers les États-Unis, le Canada et l'Australie.»

Les matières premières critiques et les terres rares

Dans le préambule du règlement mentionné ci-après, il est rappelé : « il existe une série de matières premières non énergétiques et non agricoles qui sont jugées critiques, en raison de leur grande importance économique et du risque élevé de pénurie que présente leur approvisionnement, souvent lié à la forte concentration de l'offre dans un petit nombre de pays tiers. » Une liste de ces matières est accessible [ICI](#).

Les terres rares sont un groupe de 17 éléments qui présentent des propriétés électroniques, magnétiques, catalytiques et optiques particulières. Elles jouent un rôle déterminant : elles peuvent avoir un impact considérable sur les performances de systèmes complexes.

Le rythme et l'approche européens : ce qui a été accompli

La dépendance croissante aux terres rares a été [reconnue dès 2008](#) par la Commission européenne. Il en est résulté l'élaboration en plusieurs étapes d'un règlement (CRMA [2024/1252](#)), entré en vigueur dans sa version finale le 23 mai 2024, qui « établit un cadre visant à garantir un approvisionnement sûr et durable en matières premières critiques ». Si l'approche européenne apparaît ainsi réglée sur un temps typiquement trop long pour être compatible avec le chaos géopolitique mondial, accru depuis janvier 2025, la production d'un tel règlement s'est avérée particulièrement judicieuse et absolument essentielle.

Un article du 18 novembre sur le site de WindEurope (association européenne des acteurs de l'éolien) rappelle l'essentiel concernant le CRMA :

« La loi européenne sur les matières premières critiques (CRMA) vise à développer des projets d'extraction et de raffinage nationaux, à diversifier les sources d'approvisionnement en matières premières et à accélérer leur recyclage. D'ici 2030, l'UE ambitionne d'atteindre au moins 10 % d'extraction, 40 % de transformation et 15 % de recyclage de sa consommation annuelle de matières premières critiques. La CRMA impose également que pas plus de 65 % de la consommation annuelle de l'UE d'une même matière première ne provienne d'un seul pays tiers. »



Matières premières critiques : l'Europe laissée pour compte ? (suite et fin)

L'article informe ensuite sur ce qu'il s'est passé depuis l'adoption du CRMA :

- « **Accroissement de l'offre européenne** : En mars 2025, l'UE a sélectionné [47 projets stratégiques](#) (source Toute l'Europe) bénéficiant d'autorisations simplifiées, d'un accès prioritaire aux financements, d'un soutien étatique et d'une mise en relation avec des acheteurs potentiels. Une deuxième sélection de projets stratégiques aura lieu en janvier 2026. Les États membres doivent également élaborer des programmes nationaux de gestion des ressources et améliorer le suivi des risques pesant sur leur chaîne d'approvisionnement en matières premières.
- **Diversification des importations via des accords internationaux** : L'UE a renforcé son engagement mondial auprès de partenaires fiables afin de développer des partenariats pour les matières premières critiques, notamment dans le cadre de son programme [Global Gateway](#). L'UE a depuis signé de nouveaux partenariats stratégiques avec l'Australie, l'Ouzbékistan, la Serbie et la Norvège. Une collaboration plus étroite avec le Groenland est prévue. Ces initiatives s'accompagnent d'accords bilatéraux entre États membres et pays tiers, comme celui conclu entre l'Allemagne et le Canada.
- **Renforcement des capacités de transformation européennes** : L'une des applications les plus importantes des matières premières critiques pour l'industrie éolienne européenne est l'utilisation de terres rares pour les aimants permanents, qui améliorent le rendement des générateurs en permettant des conceptions plus compactes et plus performantes. Une première en Europe : Neo Performance Materials a inauguré en Estonie une nouvelle usine capable de produire des aimants pour les secteurs automobile et éolien.
- **Renforcement des efforts de recyclage en Europe** : dans le cadre de l'Accord sur la gestion des matières premières critiques (CRMA), les États membres doivent adopter et mettre en œuvre des mesures nationales

visant à améliorer la collecte des déchets riches en matières premières critiques et à garantir leur recyclage en matières premières secondaires. »

Le rythme et l'approche européens : un changement en cours ?

[L'article de WindEurope](#) rappelle ensuite : « En réaction aux droits de douane américains sur les produits chinois, la Chine a instauré des contrôles sur ses exportations de terres rares et d'aimants permanents, exigeant des entreprises étrangères l'obtention d'une licence. Le 30 octobre, la Chine a conclu un accord avec les États-Unis portant sur la suspension pendant un an des mesures les plus contraignantes, en échange d'une réduction des droits de douane américains. Ces mesures concernent notamment les restrictions relatives aux technologies de transformation et à la réexportation par des pays tiers d'aimants contenant des terres rares d'origine chinoise. Cette suspension s'applique également aux exportations vers l'Union européenne. Toutefois, l'essentiel des mesures chinoises limitant les exportations de terres rares lourdes demeure en vigueur. »

Selon Giles Dickson, PDG de WindEurope : « L'UE tient de beaux discours sur les matières premières critiques et a de bons projets. Il est crucial qu'elle les mette maintenant en œuvre, notamment en ce qui concerne l'extraction et la transformation des matières premières à partir de sources alternatives à la Chine. Le nouveau plan REsourceEU donne un nouvel élan politique à l'ensemble de ce programme. Cela doit se traduire par de nouvelles actions et une plus grande urgence »

Le [plan REsourceEU](#), qui vise à amplifier et accélérer les efforts de l'UE pour garantir l'accès à des sources alternatives de matières premières critiques à court, moyen et long terme pour l'industrie européenne sera annoncé officiellement le 3 décembre. Lire [l'article de Toute l'Europe](#) du 20 novembre pour plus d'infos.



Michel LEFRANCOIS

Ambition Zero Pollution

Selon des enquêtes menées par la Commission européenne, plus de **61% des terres de l'Union européenne seraient polluées** à un niveau suffisant pour altérer de manière significative la qualité des produits agricoles.

Ainsi, le 23 octobre 2025, le Parlement européen a adopté une directive européenne. Celle-ci impose aux États membres **d'entreprendre la surveillance puis l'amélioration de l'état des terres agricoles**.

Cependant, certaines figures du monde agricole expriment leur inquiétude quant à la mise en œuvre de cette loi, qui pourrait leur imposer des contraintes supplémentaires selon la manière dont elle sera appliquée.

Cette directive s'inscrit dans le contexte du Green Deal européen, dont un des points est intitulé « Zero Pollution Action Plan ». Ce plan a pour objectif d'établir une UE dont la pollution de l'air, de l'eau et du sol serait réduite « à des niveaux qui ne sont plus considérés comme nocifs pour la santé et les écosystèmes naturels », résultant en un « **toxic free environment** ». Tout cela **avant 2050** !



Jeunes Européens
Saint-Etienne

La Charte européenne des droits fondamentaux a 25 ans

Il y a 25 ans, la Charte européenne des droits fondamentaux était proclamée à Nice.



Le rôle du Mouvement Européen dans la création de la Charte

Dans les années 1990, le **Mouvement Européen** a joué un rôle essentiel dans la genèse de la Charte européenne des droits fondamentaux. Il a notamment créé et animé un **Forum de la société civile** chargé d'élaborer une proposition de charte des droits, qui inspira directement les institutions européennes. La campagne du Mouvement Européen a également convaincu **Joschka Fischer**, alors ministre allemand des Affaires étrangères, de porter cette proposition devant le Conseil européen.

Grâce à cette mobilisation, le 7 décembre 2000, la **Charte européenne des droits fondamentaux** était proclamée à Nice, dans les salons du Palais sarde, siège de la préfecture.

Elle comporte 54 articles consacrant les droits fondamentaux des personnes au sein de l'UE. Ceux-ci sont répartis entre six valeurs individuelles et universelles constituant le socle de la construction européenne : **dignité, liberté, égalité, solidarité, citoyenneté et justice**. Les droits rattachés à la valeur citoyenneté ne concernent que les citoyens de l'UE.

La rédaction de la Charte a répondu principalement à deux objectifs :

- Offrir un texte qui soit une **référence claire et compréhensible** pour chaque personne à l'égard de laquelle le droit de l'Union s'applique. Pour cela, la Charte reprend des droits garantis par des textes élaborés par **le Conseil de l'Europe (Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme -1950 et la Charte sociale européenne - 1962)** et enrichit la liste des droits dans des domaines nouveaux tels que la bioéthique ou la protection des données à caractère personnel ;
- **Améliorer la protection des droits fondamentaux.** Avant la Charte, aucune énumération détaillée de ces droits n'était intégrée dans un traité de l'UE.

C'est le **traité de Lisbonne** qui a donné à la Charte des droits fondamentaux la **même valeur juridique que celle des traités** (art. 6 du Traité sur l'Union européenne). Elle est donc désormais **contraignante pour les États membres** et toute personne peut s'en prévaloir en cas de non-respect de ces droits par un texte européen, à condition d'être concernée directement et individuellement par l'acte contesté. Les institutions, organes et organismes de l'Union sont juridiquement tenus de respecter les droits fondamentaux inscrits dans la Charte dans toutes leurs actions, de même que les États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union (actes législatifs, actes réglementaires). Il est cependant à noter que la Pologne et

la République tchèque ont négocié un **régime dérogatoire** à son application. Dans ces États, toute disposition de la Charte faisant référence aux législations et pratiques nationales ne s'applique que si les droits et principes qu'elle contient sont reconnus dans leurs législations et pratiques respectives.

La Commission européenne vérifie que les États membres respectent les droits fondamentaux, dont la Charte, notamment via les fonds européens.

L'application de la Charte dans le cadre des programmes nationaux du Fonds social européen plus (FSE+) « emploi, inclusion, jeunesse et compétences », et du Fonds pour la transition juste (FTJ) « emploi et compétences » se traduit principalement par la vérification au niveau des opérations cofinancées du respect du principe de non-discrimination, de l'égalité entre hommes et femmes, de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap et de la protection de l'environnement, mais aussi en veillant à la protection des données personnelles.

La Cour de Justice de l'Union européenne (CJUE) est appelée à se prononcer sur le non respect des droits contenus dans la Charte.

Depuis qu'elle a acquis une valeur juridiquement contraignante en 2009, les juges de la CJUE n'ont cessé d'en préciser la portée à travers une jurisprudence riche et évolutive. Chaque arrêt vient clarifier la manière dont ses droits doivent être appliqués concrètement par les institutions européennes et les États membres lorsqu'ils mettent en œuvre le droit de l'Union.

Ainsi, dans l'affaire Digital Rights Ireland (2014), la Cour a annulé une directive prévoyant une conservation trop large des données personnelles, rappelant l'exigence d'un haut niveau de protection de la vie privée. L'arrêt Google Spain (2014) a reconnu le « droit à l'oubli numérique », permettant à chacun de demander le retrait de résultats obsolètes le concernant. La CJUE a également renforcé la protection des personnes demandant asile (NS/ME, 2011), l'interdiction des discriminations (Belov, 2013), ou encore l'indépendance des juges (Associação Sindical dos Juízes Portugueses, 2018).

Ces décisions montrent que la Charte n'est pas un simple catalogue de principes : c'est un outil juridique puissant, mobilisé en permanence pour protéger les droits fondamentaux dans une Europe en mutation.

Pour plus d'information :

- [**Texte de la Charte**](#)
- [**Guide de bonnes pratiques**](#)

Pierre
MANDON



Marthe-Claire
PORTRAN



Festisol 2025 avec la Maison de l'Europe de la Loire

Partages d'informations, retours d'expériences mais aussi rencontres et découvertes ont rythmé les échanges entre la cinquantaine de participants de 6 à 78 ans au Brunch des mobilités du samedi 15 novembre dernier à Veauche.

Ce rendez-vous a donné le coup d'envoi des 3 actions territoriales initiées par la Maison de l'Europe de la Loire dans le cadre de l'édition 2025 du Festisol ligérien.



A l'initiative de l'UFCV42, les jeunes acteurs en mobilités venus d'Italie, du Bénin, du Sénégal, du Burkina Faso et d'Espagne ont pu croiser leurs expériences avec des foréziens ayant vécu des mobilités européennes (Ecosse, Espagne, Italie...) ainsi qu'au Brésil dans les années 90 !



Un engagement européen au cœur du Brunch des mobilités

La rencontre par visio avec Cristina Sitzia, 44 ans et Maire de Benna, commune italienne jumelée avec Lentigny, a constitué un moment fort pour les acteurs du réseau de la MDE42 présents autour des représentants du Comité de jumelage. L'occasion pour Cristina de revenir sur l'expérience de son semestre de mobilité Erasmus passé à Lyon, étape marquante de son engagement citoyen comme élue locale et son activité d'attachée parlementaire au Conseil régional du Piémont à Turin. Rencontre....



Cristina Sitzia, Benna (Piémont-Italie) un portrait européen

- Dans le cadre de quelle année d'études s'est déroulée ta mobilité ?

«Après avoir terminé ma 2ème année en Administration des Entreprises à l'Ecole Spécialisée de l'Université de Turin, mon semestre d'Erasmus à Lyon3 en 2002, s'est effectué dans le cadre de ma spécialisation en Marketing et Finance Internationale».

- Qu'est-ce qui t'a motivée à partir ?

«La perspective du grand événement des Jeux Olympiques d'Hiver de Turin 2006, que le Piémont se préparait à accueillir m'a motivée à passer un test de français et à postuler pour une spécialisation "services touristiques" à Chambéry; finalement c'est mon 2ème choix qui s'est concrétisé : Lyon. Et c'est ainsi que je suis arrivée à Lyon le 2 janvier 2002, soit le lendemain de l'introduction de la monnaie unique européenne!»

- Quels sont selon toi les points forts de l'expérience de mobilité Erasmus ?

«La possibilité de vivre dans un autre pays et de pouvoir échanger avec des personnes d'autres cultures. Les relations que j'ai créées et la force que j'ai dû déployer par rapport à ma timidité m'ont donné la possibilité de dépasser mes limites, sans avoir peur d'essayer; ça m'a donné confiance en moi-même.»

- Quels sont les prolongements de cette expérience européenne forte dans tes responsabilités actuelles ?

«Assurément mon engagement dans le jumelage avec Lentigny et celui que j'ai eu l'honneur de signer comme Maire en compagnie de 3 autres communes italiennes voisines, avec Kilkis en Grèce. L'expérience du projet européen « YOUnion in Diversity », en parfaite harmonie avec la philosophie du programme "Europe for Citizens", a constitué un moment fort .



42^a Assemblea
Annuale ANCI
BolognaFiere
12-13-14 novembre 2025

Engagée depuis 2009 dans l'administration communale et Maire depuis 2019, c'est cet engagement européen que je m'attache à développer, que ce soit dans la valorisation des fonds européens qu'il faut mobiliser dans les différents projets territoriaux, ou dans un esprit de coopérations thématiques (réseaux d'eau, échanges de jeunesse...).».

Florent TISSOT
Co Président de la MDE42



Points du MEF sur l'actualité européenne

Source : « L'Hebdo des membres » du Mouvement Européen France

Directive sur les salaires minimaux adéquats

La Cour de Justice de l'Union européenne a confirmé la validité de la directive adoptée en 2022 et contestée par le Danemark qui avait à l'époque voté contre, estimant que l'Union européenne n'avait pas la compétence pour agir dans le domaine de la fixation des rémunérations et de la liberté d'association. La Cour a seulement invalidé deux dispositions techniques du texte (critères à prendre en compte par les Etats membres pour actualiser les salaires et règle empêchant la diminution de ces salaires en cas d'indexation automatique). Pour mémoire, cette directive n'impose pas un salaire minimum européen, mais instaure un cadre pour que les Etats membres favorisent la concertation sociale, dans le but notamment que les salaires minimaux existants soient réhaussés pour assurer dans chaque Etat membre un niveau de vie décent.

Violences à l'égard des femmes

Après la Turquie en 2021, la Lettonie a voté en faveur de la sortie de la convention du Conseil de l'Europe sur la violence à l'égard des femmes. Un an après son entrée en vigueur, l'un des partenaires de la coalition de la Première ministre Evika Siliņa s'est rangé du côté de l'opposition pour faire adopter le retrait par le Parlement, sur la pression d'une pétition signée par 11 000 personnes. Cette décision a défié à la fois Mme Siliņa et le président, et a relancé le débat sur la question de savoir si les définitions de genre de la Convention d'Istanbul vont trop loin. Le président de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a estimé le 31 octobre qu'il s'agissait d'un recul majeur des droits des femmes en Lettonie.

Table ronde sur les droits de l'homme en Europe

Belle soirée du Mouvement Européen à l'Université Jean Monnet pour célébrer l'anniversaire de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.

Organisée le 14 novembre à l'occasion des 75 ans de la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), la rencontre a permis d'illustrer, de manière très concrète, comment la Convention continue de guider le travail des avocats et d'accompagner l'action des associations engagées dans la défense des droits fondamentaux.

Nous avons eu le plaisir d'entendre Maître François PAQUET-CAUET, bâtonnier du barreau de Saint-Étienne et Lou MIRALLES, doctorante en droit public, spécialiste de la diffusion du droit de la Convention par les Institutions indépendantes et les associations.

Les échanges remarquablement animés par Daniel IMBERT-MAGAND, maître de conférences honoraire en droit public, ont souligné combien la Convention européenne des droits de l'homme demeure un instrument vivant, actuel et essentiel de protection des droits en Europe. Les débats ont notamment porté sur la jurisprudence de la Cour européenne des Droits de l'homme relative au système carcéral.

Ce fut l'occasion de mieux comprendre le cadre d'intervention de la Cour qui se prononce sur les cas concrets qui lui sont soumis et non sur des sujets de principe, et d'identifier son rôle subsidiaire, les recours présentés par les citoyens s'exerçant principalement devant les tribunaux des États. La Cour européenne des Droits de l'Homme qui rend des arrêts de manière collégiale doit par ailleurs prendre en compte les différences culturelles et sociologiques importantes existant entre les 47 États membres du Conseil de l'Europe.



Les intervenants et participants ont souligné l'intérêt de ce type de rencontre face au constat que, malheureusement, depuis quelques années, démocratie et état de droit ne sont plus forcément liés.

Ils ont exprimé le regret que peu de figures d'autorité s'expriment aujourd'hui en France sur le sujet.

Cet événement constituait le premier volet des rencontres organisées cette année par le Mouvement européen Loire sur les droits fondamentaux des citoyens et l'Europe sociale. Le 2ème volet ouvrira le 5 décembre prochain le premier forum de l'Europe sociale, avec pour thèmes l'emploi et la place des femmes dans l'Union européenne. Cet évènement, organisé de 18h à 21h à la Maison de l'emploi (18 rue Augustin Dupré à Saint Etienne (cf encadré jaune page 1) en partenariat avec le CIDFF, sera également l'occasion de présenter l'exposition conçue par le MEFLoire, pour marquer les 25 ans de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne.

L'Europe près de chez vous

Retour sur le Dialogue territorial

" Vers un Plan européen pour un logement abordable "



Pour l'équipe de la MDE42, cette rencontre ouverte à tous a consisté à inclure bailleurs, élus locaux, opérateurs, représentants associatifs et institutionnels, enseignants, formateurs et habitants-citoyens intéressés dans la réflexion afin de mieux comprendre les enjeux et solutions en matière de logement en Europe.



Au cœur de la programmation territoriale du Festisol 2025, le cadre du partenariat national entre la Fédération Française des Maisons de l'Europe et la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a été rappelé lors du propos introductif de **Brigitte Bousquet**, Vice-Présidente de la FFME, présente en compagnie de **Vanessa Mac Queen**, Administratrice CDC à la FFME.

Rappelant les fondements du Droit au logement de l'Article 34 de la Charte des Droits fondamentaux de l'Union européenne qui faisait l'objet de l'exposition réalisée par le MEFLoire (présentée pour l'occasion), **Christophe Préault**, journaliste et Directeur du média

Touteurope.eu a partagé avec la cinquantaine de participants, dont une douzaine d'élèves et de professeurs de lycées de Montrond-les-Bains, St-Etienne et Roanne (avec la 1ère action du Lycée Jean Puy comme nouvelle "Ecole Ambassadrice du Parlement européen), le constat d'une crise du logement qui s'étend globalement partout en Europe.



Les alternances d'éclairages croisés entre **Murielle Laurent**, Députée européenne du Rhône et **Yannick Kirchhof**, Conseiller Europe au sein de la Direction des Relations Institutionnelles, Internationales et européennes de la CDC, intermédiaire entre la Banque Européenne d'Investissements et les territoires sur le plan national, ont permis d'appréhender collectivement le rôle de catalyseur et d'appui de l'UE en matière de financements tout en évoquant les échéances à venir de la Commission Européenne et les enjeux d'actualités, au niveau du Parlement Européen.

Le saviez-vous ?

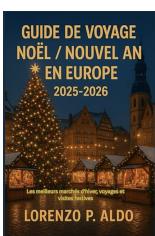
Les marchés de Noël On en trouve les premières traces au XIVème siècle en Allemagne . Ils s'appelaient alors « Marchés de Saint Nicolas ». En 1570, Strasbourg voit naître le **Christkindelsmärik**, un marché dédié à l'Enfant Jésus. Les premiers artisans ouvrent une tradition appelée à traverser les siècles. Aujourd'hui de nombreuses villes d'Europe organisent des marchés de Noël avec une vocation commerciale.

Idées lecture :

Un choix pour nous rappeler que Noël a inspiré les écrivains à travers les siècles, et qu'adultes et enfants ont plaisir de se plonger dans sa féerie.

- **Les grands écrivains racontent Noël**, Julia Bracher. Editions Omnibus, 2012.

18 écrivains d'Europe racontent Noël, ses traditions, sa gastronomie, les êtres surnaturels – trolls, lutins... qui l'illustrent.



- **Guide de voyage Noël / Nouvel An en Europe 2025-2026**. Les meilleurs marchés d'hiver, voyages et visites festives, Lorenzo P. Aldo. Independently published, 2025. Conseils, itinéraires, retours d'expériences, bonnes adresses pour terminer l'année dans un pays d'Europe, en solo, en couple, en famille.

Et des classiques pour petits et grands :

- **Le Noël d'Hercule Poirot**, Agatha Christie
- **Le Noël de Maigret**, Georges Simenon
- **Les lettres du Père Noël**, J.R.R. Tolkien
- **La trêve de Noël**, Michael Morpurgo
- **Le chant de Noël**, Charles Dickens

Colette MODION



EuropaLoire



Le Mouvement Européen France est une association créée en 1949. Transpartisane, elle a pour objectifs de mieux faire connaître l'Europe et de faire vivre un débat public pluraliste. Elle comporte une branche ouverte aux jeunes de 16 à 35 ans (Jeunes Européens France), désireux de défendre le projet européen.

Pour nous contacter : loire@mouvement-europeen.eu

**Directrice de la publication : Marthe-Claire Portran
Comité éditorial : Colette Modion, Pierre Mandon,
Daniel Imbert-Magand, Michel Lefrançois.**

Pour adhérer au Mouvement Européen, ou faire un don : <https://mouvement-europeen.eu/>